Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212902571-20260218-DCM2026_01_03-DE

COMMUNE DE SAINT-PABU. FINISTERE.

DELIBERATION DU 17 FEVRIER 2026. N°2026-01-03

Nombre de conseillers municipaux :	
En exercice	18
Présents	13
Votants	14

Le mardi 17 février 2026 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur David BRIANT, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 13 février 2026

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Simon JEGOU, ayant donné pouvoir à Madame Armelle JAOUEN, Monsieur Gildas BEGOC, Madame Gaëlle LE DILOSQUER, Monsieur Franck MENGUY et Madame Claudie LE NEL

Monsieur Jacques KERROS a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES EXTERIEURES A LA COMMUNE - ECOLE DIWAN DE PLOUDALMEZEAU.

L'école Diwan de Ploudalmézeau a accueilli, durant l'année scolaire 2025-2026, 3 élèves originaires de la commune de Saint-Pabu. Conformément aux dispositions de la loi n°2019-791, la participation de la commune de résidence est obligatoire. La commune de Ploudalmézeau a déjà versé une participation de 380 € par élève aussi est-il proposé de compléter cette participation à hauteur de 898,07 € par élève soit un total de 2 694,21 € au titre de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour,

- Accepte de verser à l'école Diwan de Ploudalmézeau la somme de 2 694,21 € au titre de l'année 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire de SAINT-PABU :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
SAINT-PABU, le 18 février 2026
Le Maire,
David BRIANT

MAIRIE DE SAINT PABU
29830 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
Jacques KERROS